

PROTOCOLE DE NORMES SANITAIRES EN MASSOTHÉRAPIE

»»» MESURES D'HYGIÈNE

Le **Guide de normes sanitaires en milieu de travail** de la CNESST doit être lu et appliqué ainsi que son **Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le secteur des soins thérapeutiques-COVID-19**. Cependant, des recommandations spécifiques à la massothérapie sont nécessaires afin d'avoir des milieux de travail sains et sécuritaires pour tous.

- ✿ Le massothérapeute doit s'assurer d'avoir désinfecté au complet la salle de massage, la salle d'attente ainsi que les toilettes avec un **désinfectant approuvé** virucide et bactéricide;
 - ✿ Le masque ou le couvre-visage doit être porté par le client qui reçoit un soin, sauf pendant la durée du soin qui nécessite de l'enlever;
 - ✿ Le massothérapeute doit porter un masque de procédure en tout temps;
 - ✿ Il n'est pas requis de changer de masque de procédure entre chaque client. Le masque doit être changé s'il est souillé, mouillé, s'il devient difficile de bien respirer ou après une durée de 4 heures. Le massothérapeute doit retirer son masque en le prenant par les élastiques sans toucher au papier et doit se laver les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou les désinfecter avec une solution hydroalcoolique en incluant les avant-bras et les coudes; **(comment mettre et enlever un masque)**. Jeter le masque;
 - ✿ Le massothérapeute doit porter une protection oculaire: des lunettes de protection ou une visière recouvrant le visage jusqu'au menton, lors du massage. Lors de manœuvre près du visage, il est fortement recommandé de privilégier l'utilisation de la visière;
 - ✿ Il est recommandé de changer de survêtement entre chaque client, toutefois cette mesure n'est pas obligatoire;
 - ✿ Le massothérapeute ne doit pas porter de vêtements amples, ni de bijoux, doit avoir les cheveux attachés et démontrer une hygiène personnelle irréprochable;
 - ✿ Ne pas laisser des magazines, livres, journaux, dépliants promotionnels sur les tables et dans les salles de massage;
 - ✿ Avoir un inventaire suffisant de solution hydroalcoolique pour les mains (60 % et +) **approuvé par Santé Canada** et les placer à la réception, dans la toilette et dans chaque salle de massage;
 - ✿ Favoriser le paiement sans contact;
 - ✿ Faire la promotion de **l'étiquette respiratoire**;
 - ✿ S'assurer que le client **se lave ou se désinfecte les mains** dès son arrivée;
 - ✿ Nettoyer les toilettes à tous les quarts de travail et les désinfecter à tous les jours;
 - ✿ Favoriser un distributeur d'eau avec gobelets de papier;
 - ✿ S'assurer que tout le matériel utilisé puisse être désinfecté ou lavé entre chaque client;
 - ✿ S'assurer que tous les équipements ou accessoires complémentaires au massage sont entreposés ou recouverts et non exposés à l'air libre dans la salle de massage.
- Fiches pour vous aider:
- **Liste de vérifications quotidiennes;**
 - **Salubrité de l'environnement;**
 - **Hygiène et étiquette respiratoire;**
 - **Distanciation physique en milieu de travail;**
 - **Réouverture en milieu de travail (pour les employeurs);**
 - **Mesures mises en place par l'employeur;**
 - **Exclusion des lieux de travail (isolement des travailleurs);**
 - **Risques psychosociaux liés au travail.**



»»»» MESURES DE DISTANCIATION

- ✿ Espacer l'arrivée des clients pour vous donner le temps de désinfecter les équipements et d'aérer adéquatement;
- ✿ Espacer les chaises de la salle d'attente d'au moins 2 mètres.

»»»» PRISE DE RENDEZ-VOUS

- ✿ S'assurer que le client ne présente pas de **symptômes associés au COVID-19** (apparition ou aggravation d'une toux, fièvre, grande fatigue, perte soudaine d'odorat avec ou sans perte de goût);
- ✿ Limiter la présence d'un accompagnateur aux seules situations qui l'exigent;
- ✿ Si votre client travaille dans le milieu de la santé et que celui-ci a été en contact étroit avec un cas confirmé ou probable de COVID-19 depuis moins de 14 jours, vous pouvez le recevoir si votre client portait un équipement de protection individuelle lors du contact sinon vous ne pouvez pas.

»»»» ACCUEIL

- ✿ Dès son entrée, le massothérapeute doit mettre en confiance le client et l'informer des mesures de prévention à suivre :
 - Se laver les mains pendant au moins 20 secondes ou les désinfecter avec une solution hydroalcoolique pour les mains (60 % et +) approuvé par Santé Canada;
 - Le masque ou le couvre-visage doit être porté par le client qui reçoit un soin, sauf pendant la durée du soin qui nécessite de l'enlever;
 - Porter des couvre-chaussures ou des pantoufles lavables est recommandé;

- Se couvrir la bouche et le nez lorsqu'il tousse ou éternue (pli du coude, haut du bras ou utilisez un mouchoir jetable);
- Ne pas ouvrir les portes sauf celle de la toilette et ne pas toucher aux commutateurs.
- Par mesure de précaution, faire une affichette au-dessus des commutateurs;
- Le client qui revient de la toilette doit se désinfecter les mains dans la salle de massage.

- ✿ Diriger le client directement vers l'espace de massage;
- ✿ S'assurer qu'il place ses vêtements, bijoux, sac à main etc. à un endroit ou sur une surface désigné qui peut être facilement désinfecté (patère, chaise, crochet avec cintre, cabaret, sac, étagère, etc.).

»»»» AVANT LE MASSAGE

- ✿ Le massothérapeute doit porter un masque de procédure;
- ✿ Le massothérapeute doit porter une protection oculaire: des lunettes de protection ou une visière recouvrant le visage jusqu'au menton, lors du massage. Lors de manœuvre près du visage, il est fortement recommandé de privilégier l'utilisation de la visière;
- ✿ Si possible, aérez la salle de traitement en ouvrant une fenêtre donnant sur l'extérieur. En l'absence de fenêtre, la désinfection



des surfaces est suffisante. L'aération de la salle de traitement ne remplace pas la désinfection des surfaces.

APRÈS LE MASSAGE

Le client doit se laver les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou les désinfecter avec une solution hydroalcoolique pour les mains (60 % et +) approuvé par Santé Canada ;

Nettoyer et désinfecter la visière ou les lunettes de protection ;

Il est recommandé de changer de survêtement entre chaque client, toutefois cette mesure n'est pas obligatoire ;

Tous les équipements de la salle de massage doivent être désinfectés avec un produit désinfectant approuvé virucide et bactéricide (voir mesures d'hygiène) :

- Table de massage
- Repose-tête, appuie-visage
- Appuie-tête
- Chaise de massage
- Marchepied, crochet, cintre
- Chaise lavable utilisée par le client
- Tous les accessoires complémentaires utilisés (pierres chaudes, ventouses, vibromasseur, traversin, coussins, étui et bouteille d'huile, etc.) (Les étuis pour lotion / huile ne sont pas recommandés à moins qu'ils soient changés entre chaque client.)

Les draps et serviettes sont placés dans des sacs fermés et transportés hors de la salle pour être lavés à l'eau chaude savonneuse ;

PAIEMENT

Privilégier les paiements sans contact utilisant les cartes, cellulaires ou portefeuilles virtuels, idéalement sur des terminaux fixes, qui n'ont pas à être manipulés.

Maintenir propre les terminaux de paiement. Idéalement, une désinfection devrait être faite plusieurs fois par jour, et si le terminal est visiblement souillé. S'assurer que le produit désinfectant est compatible avec le terminal selon les recommandations du fournisseur.

DÉPART DU CLIENT

Ouvrez la porte de la salle de massage et celle de la sortie à votre client lors de son départ ;

Assurez-vous de désinfecter la chaise de la salle d'attente qu'il a utilisée ainsi que le cintre, le terminal de paiement, le distributeur d'eau, crayons, etc. (Une fiche mémoire de vérification pourrait vous aider) ;

À la fin de votre quart de travail, si possible, retirer les vêtements de travail, incluant les survêtements et les placer dans un sac pour le lavage, sinon, retirer les vêtements de travail dès l'arrivée à la maison. Laver les vêtements portés au travail après chaque journée.

Tous nos remerciements aux associations membres de SOINS PERSONNELS QUÉBEC, le comité sectoriel des services de soins personnels, qui ont fait partie du comité tactique coordonné par Sylvain Camirand, directeur général de SOINS PERSONNELS QUÉBEC :

Mark Balchunas, Association québécoise des thérapeutes naturels – AQTN

Marie Bélanger, Association des massothérapeutes du Québec – AMQ

Jean-François Bouchard, Fédération québécoise des massothérapeutes – FQM

Paule Charette, Association québécoise des spas – AQS

Étienne Durand, Réseau des massothérapeutes professionnels du Québec – RMPQ

Mathieu Lapierre, Regroupement des massothérapeutes du Québec – RMQ

Edith Larose, Regroupement des intervenants et thérapeutes en médecine alternative – RITMA

Marie Céline Lespérance, Association can-américain des massothérapeutes – ACAM

Marie-Josée Poisson, Alliance des massothérapeutes du Québec – ALMQ

Jacques-Yves Prévost, Association des massothérapeutes et thérapeutes en massage et drainage lymphatique – AMTMDL

Jocelyn Vincent, Association Canadienne des thérapeutes en Médecines Douces – ACTMD

NOTE 16 novembre 2020

Les éléments présentés ci-dessus sont basés sur l'information disponible au moment de rédiger ces recommandations. Puisque la situation et les connaissances sur le virus SARS-CoV-2 (Covid-19) évoluent rapidement, les recommandations formulées dans ce document sont sujettes à modifications.